

GARANTIES SOUHAITÉES

DO CNR TRC RCMO GFA

I. SOUSCRIPTEUR

1) NOM OU RAISON SOCIALE ET ADRESSE PRÉCISE :

Nom ou raison sociale

Adresse

Ville

Code Postal

SIREN

2) AGISSANT EN QUALITÉ DE :

«Promoteur Immobilier» (art. 1831.1 du Code Civil)

Particulier faisant construire pour son propre compte ou pour usage locatif

«Vendeur d'immeubles à construire» (art. 1646.1 du Code Civil)

Maître d'ouvrage public

«Vendeur après achèvement» (art. 1792.1 2° du Code Civil)

Maître d'ouvrage délégué (fournir la convention)

«Mandataire» (art. 1792.1 3° du Code Civil)

Autre qualité (à préciser)

3) COORDONNÉES DU MAÎTRE D'OUVRAGE ET/OU DU PROMOTEUR (SI CE N'EST PAS LE SOUSCRIPTEUR) :

Nom ou raison sociale

Adresse

Ville

Code Postal

II. CONSTRUCTION À ASSURER

Permis de construire N°

Délivré le _____ par _____

1) ADRESSE PRÉCISE

Adresse

Ville

Code Postal

2) DÉSIGNATION :

Habitat collectif	Industrie
Bureaux	Commerce
Maisons Individuelles	Divers (à préciser)

3) TRAVAUX AVEC INTERVENTION SUR EXISTANTS :

OUI Si oui, merci de vous reporter à l'Annexe 2 NON

4) COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX ET HONORAIRES TECHNIQUES :

€ HT € TTC

5) DESTINATION DE CHACUN DES BÂTIMENTS :
Logements

• Vente en accession	OUI →	%*	NON
• Vente en bloc	OUI →	%*	NON
• Usage locatif	OUI →	%*	NON

Bureaux, tertiaires, activités OUI → %* NON

(*) en fonction de la surface développée au titre de chacune des destinations.

6) CARACTÉRISTIQUES DE CHAQUE BÂTIMENT :

Bâtiment	Nb de logement	Surface au sol	R+	R-

7) DATE D'OUVERTURE DE CHANTIER :

- Date de début des travaux
- Date de réception prévisionnelle

8) ENVIRONNEMENT DU RISQUE :

Conditions hydro-géologiques :

- | | | |
|--|------------|------------|
| A) Une étude du sol a-t-elle été faite ? (si oui, en joindre les conclusions) | OUI | NON |
| B) Dans la négative, nature du sol et du sous-sol : | | |
| C) Niveau des eaux souterraines : | | |
| D) Pente du terrain en % : | | |

Le chantier comporte des travaux :

- | | | |
|--|------------|------------|
| • De démolition | OUI | NON |
| • De battage ou forage de pieux | OUI | NON |
| • De puits, galeries, injections | OUI | NON |
| • De parois moulées dans le sol | OUI | NON |
| • De cuvelage | OUI | NON |
| • De transformation d'ouvrages existants | OUI | NON |
| • De reprise en sous-œuvre | OUI | NON |
| • D'assèchement et pompage | OUI | NON |
| • De dérivation de cours d'eau | OUI | NON |
| • De battage, arrachage de palplanches | OUI | NON |

En cas de réponse affirmative à une ou plusieurs de ces questions, joindre une note d'information et un plan de détail si ces renseignements ne figurent pas dans les pièces contractuelles.

Matériaux, matériels et équipements non traditionnels à incorporer à l'ouvrage :

- | | | |
|--|------------|------------|
| | OUI | NON |
| Si oui, préciser la nature de ceux-ci et la référence de l'avis technique (CSTB) | | |

IV. MAITRE D'OUVRAGE PARTICIPANT A LA CONSTRUCTION

Assume-t-il au lieu et place d'un locateur d'ouvrage:

- | | | |
|---|-----|-----|
| • La mission complète ou partielle de conception | OUI | NON |
| • La mission complète ou partielle de direction, surveillance de chantier | OUI | NON |
| • L'exécution (en tout ou partie) des travaux ? | OUI | NON |

Si oui, lesquels ?

V. PIECES A JOINDRE

Arrêté du Permis de Construire et ses modificatifs éventuels,
Cerfa de la Déclaration d'Ouverture de Chantier,
Devis descriptif des travaux (CCTP),
Plans (Situation, masse, coupes, niveaux),
Rapport d'étude de sol,
Rapport Initial de Contrôle Technique,
Convention(s) de maîtrise d'œuvre,
Convention de contrôle technique,
Planning des travaux,
Attestations d'assurance de responsabilité décennale des intervenants désignés,

Fait à

Le

Signature du Souscripteur

ANNEXE 1

DÉFINITION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TECHNIQUE COURANTE

Par travaux de technique courante, il faut entendre les travaux de construction répondant aux caractéristiques suivantes :

- Travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P(1), ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P(2),

- Procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - » d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P(3),
 - » d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
 - » d'un Pass' innovation « vert » en cours de validité.

(1) Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(2) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

(3) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com)

ANNEXE 2

TRAVAUX NEUFS SUR EXISTANTS

1) LA NATURE DES TRAVAUX NEUFS REALISES SUR L'EXISTANT

1.1 TRAVAUX D'EXTENSION D'UN BATIMENT EXISTANT

OUI

NON

Dans l'affirmative, indiquer :

Bâtiment construit en mitoyenneté d'un existant et prenant appui sur l'ouvrage existant

Simplees ouvertures piétonnes et galeries techniques réalisées sur l'existant (à l'exclusion de tous autres travaux sur l'existant)

Surélévation des existants

Création de sous sols sous les existants

1.2 TRAVAUX DE MODIFICATION D'UN BATIMENT EXISTANT

OUI

NON

Dans l'affirmative, indiquer si les travaux :

› **Modifiant**

Les structures porteuses horizontales ou verticales des existants

Les efforts supportés par les structures

› **Comportent**

Renforcement des fondations existantes

Reprise en sous-œuvre de fondations

Création de nouveaux points de fondations pour les structures porteuses existantes

Suppression d'éléments porteurs existants (poteaux, murs intérieurs, façades, pignons ...)

1.3 TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'EXISTANT

OUI

NON

Dans l'affirmative, indiquer l'objet des travaux :

Façades (ravalement isolation thermique extérieure ...)

Couverture / étanchéité

Aménagements intérieurs

Autres (à préciser)

1.3 TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'EXISTANT (Suite)

Les procédés et/ou travaux sont de technique courante (1) OUI NON

(1) En cas de réponse négative, joindre obligatoirement l'attestation R.C. Décennale de l'entreprise, émanant de sa Société d'Assurances, apportant la preuve qu'elle est bien assurée spécifiquement pour les travaux de l'opération avec le procédé utilisé. Idem pour les maîtres d'oeuvre dans le cadre de leurs missions.

2) LES EXISTANTS

- Année de construction des existants sur lesquels sont exécutés les travaux neufs
- Montant de la garantie demandée (*) sur existants divisibles Euros
- Montant de la garantie demandée (*) sur existants indivisibles Euros

(*) Appréciation du risque potentiel du montant des dommages pouvant être causés à l'existant, pendant la période décennale, du fait des travaux neufs.

**(JOINDRE LE RAPPORT DE DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT ET
L'AVIS DU CONTROLE TECHNIQUE AU TITRE DE SA MISSION LE)**

MANDAT D'ETUDE EXCLUSIF

Par la présente, je soussigné(e)

Société :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Siren :

Vous informe qu'à compter de ce jour, je mandate le cabinet dénommé ci-dessous :

CEA Guyane
20 rue Gilles Behary Laul Sirder-ZI Collery II
97300 CAYENNE
Guyane

à procéder à effet immédiat aux études :

➔ **Dommages Ouvrage, CNR, TRC, RCMO et GFA**

Ce mandat annule et remplace tout mandat établi antérieurement.

Il est délivré à titre gratuit et n'engage pas son signataire sur les offres d'assurance qui pourront lui être remises.

Fait à

Le

Signature + cachet